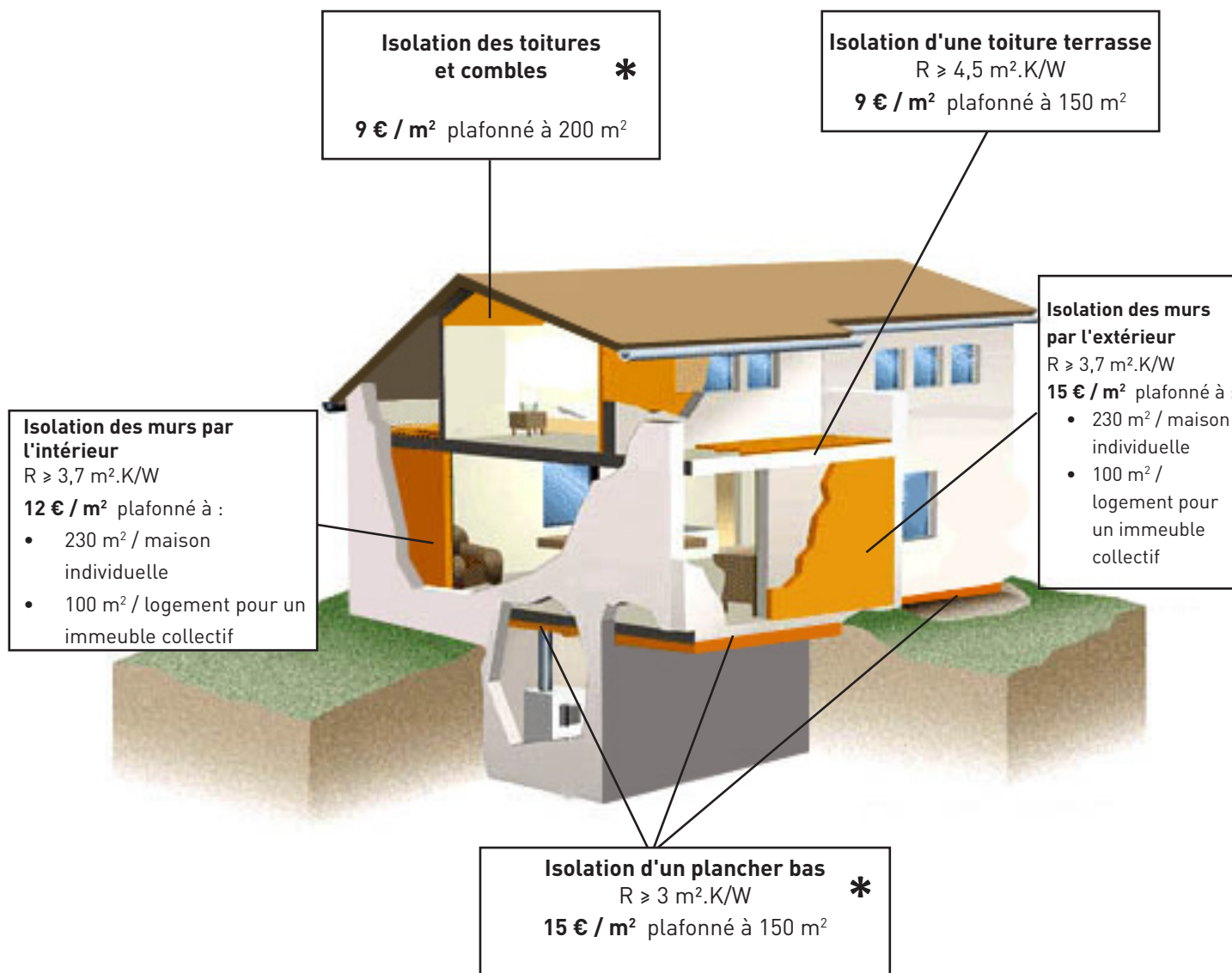


AMÉLIORATION DE LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE

Memento Travaux

(à partir du 01/08/2018)



* pour une copropriété plafonné selon le nombre de logements moyen par étage :

- 1 logement en moyenne par étage : 200m²
- 2 à 3 logements en moyenne par étage : 300 m²
- 4 à 5 logements en moyenne par étage : 400 m²
- 6 à 7 logements en moyenne par étage : 700 m²
- 8 à 13 logements en moyenne par étage : 1 000 m²
- >13 logements en moyenne par étage : 1 200 m²